

Interpellation : «Entrée en force ou pas ?»

Lors de notre dernière séance, le 20 octobre 2018, nous avons approuvé les conclusion amendées du préavis 18/2018.

Pour rappel

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY a alors décidé

1. de suspendre dès l'entrée en force de la décision du Conseil, tous délais référendaire et de recours échus, la rémunération de M. Lionel Girardin, Municipal, sous réserve de dispositions légales contraires ceci valant pour la durée de suspension de l'intéressé ;
2. de retirer l'effet suspensif à un éventuel recours formé à l'encontre de la présente décision ;
3. de charger la Municipalité de notifier la présente décision, avec les voies de recours, à M. Lionel Girardin.

Mes questions sont simples :

- La décision du Conseil communal est-elle entrée en force et la rémunération de Lionel Girardin a-t-elle été en conséquence suspendue ?
- Et sinon, pourquoi ?

Pour le groupe Décroissance-Alternatives
Alain Gonthier